



Enquête 2023 auprès des établissements d'affectation

Chaque année, le CIVI mène une enquête en ligne auprès des établissements d'affectation. Leur point de vue est précieux pour l'office : les établissements d'affectation contribuent de manière décisive à l'efficacité des affectations des civilistes, et c'est en grande partie grâce à eux que le service civil peut remplir ses objectifs légaux.

Les questions de l'enquête s'intéressent notamment à la satisfaction des établissements quant aux prestations des civilistes, au soutien fourni par les centres régionaux du CIVI, ou encore à leurs attentes vis-à-vis de l'office et des civilistes. Le sondage 2023 portait en outre sur la nouvelle procédure de reconnaissance des établissements d'affectation.

2507 établissements d'affectation sur 4193 ont répondu au questionnaire. Avec un taux de réponse de 59,8%, les résultats sont considérés comme représentatifs.

Résultats succincts

- La nouvelle procédure de reconnaissance des établissements d'affectation a été bien accueillie par ceux-ci. Tous les domaines directement influencés par le travail des collaborateurs des centres régionaux (compétence, amabilité, joignabilité, durée de traitement des demandes) bénéficient de valeurs de satisfaction bonnes à élevées. Les institutions reconnues en tant qu'établissements d'affectation attendent en premier lieu du CIVI de bons conseils et un soutien, ainsi que des procédures administratives allégées.
- Il est intéressant de noter que, comme les années précédentes, la plupart des nouveaux établissements d'affectation ont indiqué avoir découvert le service civil en premier lieu par le biais d'autres établissements, puis par des civilistes, et en troisième position via des connaissances.
- La satisfaction vis-à-vis des civilistes est toujours très bonne : 97% des établissements se disent satisfaits, voire très satisfaits des prestations des civilistes.
- Dans l'ensemble, les établissements d'affectation sont contents, voire très contents des différents aspects de l'exécution du service civil, notamment des conseils fournis par les centres régionaux du CIVI.
- Près de 98% de tous les établissements d'affectation ayant bénéficié d'au moins une affectation de civiliste en 2023 souhaitent continuer à employer des civilistes.
- Plus de 66% des établissements d'affectation estiment que la charge de travail administratif lié à l'engagement de civiliste est faible, voire très faible.
- Pour les établissements d'affectation, le principal apport des civilistes est que leur engagement permet de soulager des collaborateurs. Il est possible d'accomplir des tâches et de réaliser des projets ou d'autres prestations qui ne pourraient pas l'être autrement, par manque de ressources.